

DÉCISION MUNICIPALE n° DC2026-040
Réhabilitation de l'ancienne usine Fiducial
Demande de subvention à la DRAC

Le Maire de Rives-en-Seine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° DL2026-018 du Conseil Municipal en date 20 mars 2026 qui a donné délégation au maire de demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions, dans la limite des projets dont le principe a été validé,

Vu la délibération n° DL2022-001 du Conseil Municipal en date du 23 février 2022 approuvant le projet de reconversion de la friche industrielle du site Fiducial,

Considérant le projet de réhabilitation de l'ancienne usine Fiducial de Caudebec-en-Caux,

DECIDE

Article 1^{er} : De solliciter une aide financière de l'Etat dans le cadre de la Dotation générale de centralisation (DGD), adoptant l'avant-projet définitif (APD) de l'opération de réhabilitation de l'ancienne usine Fiducial.

Article 2 : D'approuver la dépense de l'opération d'un montant de 6 985 646,27 € HT.

Article 3 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision pourra faire l'objet d'un recours en pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date de sa publication.

Article 4 : La présente décision sera publiée conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 : La Directrice des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Maritime.

Fait à Rives-en-Seine, le 14 octobre 2026

Le Maire,
Bastien CORITON



Publiée sur le site Internet
de la commune de RIVES-EN-SEINE
Le **16 OCT. 2026**